

Communiqué de presse

Jean-Baptiste Djebbari a signé les engagements pour la croissance verte du secteur fluvial

Le Mercredi 7 juillet 2021

A l'occasion de l'Assemblée générale d'Entreprises fluviales de France (E2F), Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué chargé des Transports, a rappelé l'engagement fort du Gouvernement pour soutenir l'activité du secteur fluvial. Il s'est félicité du maintien à bon niveau, grâce aux efforts des professionnels, du fret fluvial, et a rappelé les mesures significatives prises pour soutenir le secteur fluvial touristique, fortement touché par la crise sanitaire. Il a également rappelé les engagements forts pour développer l'activité fluviale grâce à la signature le 30 avril dernier du contrat d'objectifs et de performance (COP) qui consacre des moyens financiers importants pour VNF (3Mds€ sur 10 ans).

A l'issue de cette assemblée générale, le Ministre a signé les engagements pour la croissance verte (ECV) du secteur fluvial. Ces engagements, pris pour une période de 4 ans, visent à renforcer le partenariat entre l'État, les gestionnaires d'infrastructures portuaires et fluviales et les opérateurs économiques de la filière. Ils doivent faciliter le verdissement des flottes et la transition énergétique du secteur, valoriser le savoir-faire du fluvial et son engagement au service de la transition écologique.

Ainsi, dans le cadre des ECV, l'Etat, VNF et les porteurs de projet s'engagent mutuellement à :

- réduire de 20% les émissions de GES du fluvial d'ici 10 ans ;
- favoriser l'électrification des quais sur chaque bassin de navigation avec un objectif global de 150 bornes électriques à quai à horizon 2024. Parmi les différentes actions qui vont être menées, VNF déploiera sur la Seine avec Haropa un réseau de bornes de distribution d'eau potable et d'électricité pour les bateaux fluviaux de marchandises afin de réduire les émissions de polluants des bateaux en stationnement. ;
- expérimenter les solutions alternatives de motorisation à faibles émissions et faciliter les expérimentations en matière de motorisation innovante. A ce titre, le Plan d'Aide à la Modernisation et à l'Innovation de la flotte (PAMI) mis en œuvre par VNF va permettre de favoriser l'adaptation de la flotte fluviale aux exigences environnementales et logistiques avec des bateaux plus économes en énergie, plus sûrs, plus compétitifs afin de s'adapter aux demandes des clients.